

# La commission paritaire

La commission paritaire est composée de 2 représentants de chaque promotion élus en début d'année, d'un président de commission, des responsables pédagogiques et de la secrétaire du département. Elle se réunit 1 fois par semestre et permet d'évoquer les difficultés éventuelles rencontrées par les étudiants au cours du semestre et d'exprimer des idées collectives.

Ce moment d'échange n'a pas pour vocation de régler les différends relationnels. Il convient en tel cas de s'adresser à la personne concernée. La secrétaire et les responsables de promotion sont également à votre écoute pour toute difficulté particulière.